



ville de  
**Grans**

Hôtel de ville  
Boulevard Victor Jauffret  
13450 Grans  
Tél. : 04 90 55 99 70  
Fax : 04 90 55 86 27  
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 02/12/2024

ID : 013-211300447-20241128-DEC\_2024\_66-AU



## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 2024/66**

**1.4 Autres types de contrat**

**Approbation de l'offre de l'association EnvirobatBDM relative à l'accomplissement de la démarche de reconnaissance BDM pour le projet du Pôle Socio-Culturel à Grans**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000 € HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la volonté de la Commune de réaliser un programme d'envergure consistant en la construction d'un Pôle Socio-Culturel et le souhait de valoriser sa performance environnementale via l'obtention d'une labellisation BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) Argent,

Considérant le dépôt de la demande officielle de reconnaissance BDM auprès d'EnvirobatBDM et en retour le devis de l'association pour l'accomplissement de la démarche, enregistré en mairie sous le n°GED2024-4092,

Considérant que l'offre de l'association EnvirobatBDM correspond au besoin exprimé par la Commune et est économiquement la plus avantageuse,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

De signer l'offre relative à l'accomplissement de la démarche de reconnaissance BDM pour le projet du pôle Socio-Culturel avec l'association EnvirobatBDM, sise au Phocéén bâtiment C, 32 rue de Crimée 13003 MARSEILLE et pour un prix global et forfaitaire de neuf mille sept cent trente-deux euros et cinquante cents hors taxes (9 732,50 € HT) soit onze mille six-cent soixante-dix-neuf euros toutes taxes comprises (11 679,00 € TTC)

#### **Article 2 :**

Le contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement des prestations.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la chargée d'opérations grands travaux de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service de la Commande Publique et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 28 novembre 2024

Publié le 2 décembre 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI  
Date : 29/11/2024  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES

Commune de GRANS  
BD VICTOR JAUFFRET  
GRANS 13450

DEVIS  
N°: S07922 du 04/11/2024

La version v4 du référentiel en vigueur et le maintien du tarif indiqué sont valables 12 mois à partir de la date de signature du devis.

Pour les devis émis à partir du 01/01/2021, les projets devront intégrer :

- La prise en compte des bétons à moindre impact comme indiqué dans la note intitulée : "Note Béton - Matériaux intermédiaire\_indo"
- La mise en place de rapports d'Usage comme indiqué dans la note : "Note Rapport Usage\_indo"

Nom du projet : Pole socio culturel de Grans  
Liste des bâtiments : 1 bâtiment  
Lieu du projet : Cheline de Canebière 13450 GRANS

Nombre de m<sup>2</sup> SDP\* : 2990 m<sup>2</sup>  
Nombre de logement(s) : 0 logement  
Remise adhérent : 10% sous réserve d'adhésion valide (hors accompagnateur) à la date de confirmation du devis.

Le signataire du devis reconnaît avoir pris connaissance, et accepté les termes des Conditions Générales de Vente, de la Charte Ethique et de la Note d'information et recommandations à destination des maîtres d'ouvrage et parties prenantes de l'association EnvirobotBDM ci-jointes.

Modalités de paiement : le règlement est dû dans son intégralité conformément à l'article 5,2 des CGV  
Devis hors coût de la prestation de l'accompagnateur BDM

NOTE : LA VERSION 4 DU REFERENTIEL EST APPLIQUEE A TOUTE TYPOLOGIE HORS POUR LES TYPOLOGIES PISCINE ET ETABLISSEMENT DE SANTE POUR LESQUELLES LA VERSION 3,3 RESTE APPLICABLE.

| Désignation               | TVA   | Quantité | Tarif unitaire | Montant    |
|---------------------------|-------|----------|----------------|------------|
| Frais divers              |       |          |                |            |
| Visite d'accompagnement   | 20.0% | 2.0      | 530,00 €       | 1 060,00 € |
| Frais de dossier démarche | 20.0% | 1.0      | 1 045,00 €     | 1 045,00 € |
| Coût/m <sup>2</sup> SDP   |       |          |                |            |

EnvirobotBDM  
Le Phocéen bâtiment C, 32 rue de Crimée  
13003 Marseille  
+33 4 95 04 30 44  
contact@envirobotbdm.eu

|  |       |        |        |            |
|--|-------|--------|--------|------------|
| Fraction de 0 à 500 m <sup>2</sup>     | 20.0% | 500.0  | 3,50 € | 1 750,00 € |
| Fraction de 501 à 1 000 m <sup>2</sup> | 20.0% | 500.0  | 2,80 € | 1 400,00 € |
| Fraction de 1001 à 5000 m <sup>2</sup> | 20.0% | 1990.0 | 2,25 € | 4 477,50 € |
| Remise adhérent                        |       |        |        |            |
| Remise de 10% du coût total            | 20.0% | 0.0    | 0,00 € | 0,00 €     |

|               |             |
|---------------|-------------|
| Sous Total HT | 9 732,50 €  |
| TVA (20%)     | 1 946,50 €  |
| NET TTC       | 11 679,00 € |

Devis arrêté à la somme de:  
onze mille six cent soixante-dix-neuf €

Bon pour accord,  
Le Maire, Philippe LEANDRI  
dûment habilité par décision n°2024/66 du 28 novembre 2024

#### Conditions générales

Paiement immédiat à réception de la facture

Validité du devis jusqu'à: 02/02/2025